CPA ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Le permis de comptabilité publique

Passeport vers le titre de CPA auditeur ou auditrice

Au Québec, la comptabilité publique est une activité professionnelle réservée aux CPA.

Seule une personne détenant un permis de comptabilité publique peut réaliser certaines activités liées à la comptabilité publique.

DEUX TYPES DE PERMIS DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE

TYPE DE PERMIS	PERMIS DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE	PERMIS DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE LIMITÉ À LA MISSION D'EXAMEN
TITRE ASSOCIÉ	CPA auditeur ou auditrice	CPA auditeur ou auditrice limité(e) à la mission d'examen
ACTIVITÉS POSSIBLES	Ce permis permet d'exercer la certification, soit la mission d'audit et/ou la mission d'examen.	Ce permis autorise son titulaire à ne signer que les rapports de mission d'examen.

Voici une description sommaire des services liés à la comptabilité publique que les CPA détentrices ou détenteurs du permis approprié peuvent rendre.

Ces services, que l'on appelle missions, sont principalement liés aux états financiers des organisations. Le type de mission requis dépend des besoins de la clientèle.

TROIS TYPES DE MISSION

	MISSION D'AUDIT	MISSION D'EXAMEN	MISSION DE COMPILATION*
RÔLE DU OU DE LA CPA	Mettre en place des procédures, en fonction des risques identifiés, afin de fournir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.	Examiner les états financiers pour s'assurer qu'ils sont vraisemblables, c'est-à-dire dignes de confiance.	Recevoir les informations du client et les présenter sous forme d'états financiers. Veiller à l'exactitude et à l'efficacité des calculs et des regroupements de données.
TRAVAUX EFFECTUÉS	Comprendre les contrôles internes en place et valider les méthodes comptables retenues ainsi que les estimations comptables faites par la direction.	Examiner les demandes d'informations et les procédures analytiques en discutant avec la direction du client.	Rassembler les informations comptables fournies par le client et effectuer une compilation et un classement des chiffres afin de présenter les états financiers.
RÉSULTAT DE LA MISSION	Le rapport de mission d'audit fournit un diagnostic professionnel rigoureux sur la situation financière de l'entreprise ou de l'organisation. Il servira ensuite d'avis de confiance aux dirigeants, créanciers et investisseurs, ou aux citoyens, s'il vise une organisation publique.	Le rapport de mission d'examen affirme que rien ne porte à croire que les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables.	Le rapport de mission de compilation fait état d'un rassemblement d'informations fournies par le client, présenté sous forme d'états financiers et ne donnant aucune assurance ou opinion sur l'exactitude des données.
NIVEAU D'ASSURANCE OBTENU **	Assurance raisonnable 	Assurance limitée 	Aucune assurance 

* La mission de compilation peut être effectuée par tous les CPA, un permis de comptabilité publique n'est pas nécessaire.

** Les CPA offrent différents niveaux d'assurance pour garantir la fiabilité et la crédibilité des états financiers en proposant l'un des trois types de mission. Cela leur permet d'apporter un niveau d'assurance proportionnel aux enjeux financiers en jeu.

COMMENT OBTENIR UN PERMIS DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE EN TANT QUE CANDIDAT OU CANDIDATE À LA PROFESSION?

Avant de soumettre votre demande de permis CPA, vous devrez vous assurer d'avoir répondu à toutes ces exigences pour obtenir un permis de comptabilité publique.

	CPA AUDITEUR OU AUDITRICE	CPA AUDITEUR OU AUDITRICE LIMITÉ(E) À LA MISSION D'EXAMEN
PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE CPA	Réussir les modules/cours sur la fiscalité et la certification.	
JOUR 2 DE L'EXAMEN FINAL COMMUN	Choisir et réussir le rôle en certification **ET** réussir le critère de la profondeur en information financière.	
STAGE		
MILIEU DE STAGE	Effectuer la totalité du stage de 24 mois dans un cheminement préapprouvé **en audit** qui permet de développer en profondeur des compétences en information financière, ainsi qu'en audit et en certification.	Effectuer la totalité du stage de 24 mois dans un cheminement préapprouvé **en mission d'examen ou en audit** qui permet de développer en profondeur des compétences en information financière et en étendue des compétences en certification.
HEURES FACTURABLES	24 mois d'expérience pratique dans un cabinet reconnu par l'Ordre, comprenant **1 250 heures en certification** dont **625 heures en AUDIT d'informations financières historiques** auprès de divers types de clients œuvrant dans des secteurs d'activité variés.	24 mois d'expérience dans un cabinet reconnu par l'Ordre, comprenant **1 250 heures en certification** dont **625 heures en CERTIFICATION d'informations financières historiques** auprès de divers types de clients œuvrant dans des secteurs d'activité variés.
ENCADREMENT	Être accompagné(e) durant la totalité du stage par un(e) **mentor(e) CPA** titulaire d'un permis de comptabilité publique.	Être accompagné(e) durant la totalité du stage par un(e) **mentor(e) CPA** titulaire d'un permis de comptabilité publique qui peut être limité à la mission d'examen.

ET SI JE DÉCIDE DE NE PAS FAIRE MON STAGE EN CABINET OU DE NE PAS DEMANDER LE PERMIS DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE? EST-CE QUE JE PEUX CHANGER D'IDÉE UNE FOIS QUE JE SERAI CPA?

Oui, une fois que vous aurez obtenu votre titre de CPA, il est possible d'entamer des démarches pour obtenir un permis de comptabilité publique, et ce, même plusieurs années après votre demande de permis initiale.

	CPA AUDITEUR OU AUDITRICE	CPA AUDITEUR OU AUDITRICE LIMITÉ(E) À LA MISSION D'EXAMEN
FORMATION	Avoir suivi le programme de formation professionnelle CPA avec les modules optionnels de certification et fiscalité OU suivre le programme post agrément en comptabilité publique (PACP) OU bénéficier d'une équivalence.	
EXAMEN	Avoir réussi l'Examen final commun en sélectionnant le rôle en certification OU réussir l'examen du PACP OU faire reconnaître vos acquis professionnels pour bénéficier d'une équivalence.	
EXPÉRIENCE EN CERTIFICATION	24 mois d'expérience pratique dans un cabinet reconnu par l'Ordre, comprenant **1 250 heures en certification** dont **625 heures en AUDIT d'informations financières historiques** auprès de divers types de clients œuvrant dans des secteurs d'activité variés.	24 mois d'expérience dans un cabinet reconnu par l'Ordre, comprenant **1 250 heures en certification** dont **625 heures en CERTIFICATION d'informations financières historiques** auprès de divers types de clients œuvrant dans des secteurs d'activité variés.
COMPÉTENCES TECHNIQUES	Information financière Audit et certification	Information financière Certification
ENCADREMENT	Être supervisé(e) par un(e) CPA titulaire d'un permis de comptabilité publique.	Être supervisé(e) par un(e) CPA titulaire d'un permis de comptabilité publique qui peut être limité à la mission d'examen.

CONSERVER SON PERMIS DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE

UN PRIVILÈGE QUI S'ACCOMPAGNE D'OBLIGATIONS POUR LA PROTECTION DU PUBLIC

Afin de conserver le droit d'exercer la comptabilité publique, les CPA doivent en tout temps satisfaire aux obligations suivantes :

1. Utiliser le titre de CPA auditeur ou auditrice lorsqu'ils ou elles exercent des activités liées à la certification, plus spécifiquement lors de la signature de rapports d'audit et d'examen;
2. Réaliser 120 heures de formation continue par période de trois ans, dont 60 heures structurées en comptabilité publique.

DES QUESTIONS?

Pour plus de détails, consultez notre vidéo sur l'obtention du permis de comptabilité publique, visitez la section Permis de comptabilité publique sur notre site Web ou écrivez-nous à permisdecomptabilitepublique@cpaquebec.ca.

Ce document a pour but de vulgariser l'information et les termes utilisés peuvent différés de la nomenclature officielle.